




Page de garde de la fiche de données de sécurité

Désignation du produit Wild	Mortier de Scellement GMD-F
Numéro de référence	VERGUSSMASSE2.5kg/10 VERGUSSMASSE5kg VERGUSSMASSE25kg
Importateur CH	Wild Armaturen AG Buechstrasse 31 8645 Rapperswil-Jona Tél. +41 55 224 04 44 info@wildarmaturen.ch www.wildarmaturen.ch
Numéro d'appel d'urgence	 numéro d'urgence 24h/24 Centre Suisse d'information toxicologique, Zurich; Pour appels depuis la Suisse; Renseignements en allemand, français et italien.

Informations destinées aux utilisateurs concernant :

Section 1

UFI : SXX7-T0UR-3009-8SQ7

Section 7

Classe de stockage selon le guide « Stockage de substances dangereuses », version 2018 (www.kvu.ch) : LK 8

Section 8

Valeurs limites d'exposition au poste de travail VME

Numéro CAS	Substance	Valeur VME 1	Valeur VME 2	Notations
14808-60-7	Dioxyde de silicium cristallisé	0.15 mg/m ³ (a)		C1 _A P
65997-15-1	Ciment Portland	5 mg/m ³ (i)		S

Section 13

Evacuation du produit : Eliminer les déchets et résidus conformément aux conditions fixées par les autorités locales.

Les exigences de la Directive Technique Suisse relative aux déchets (TVA ; SR814.600) ainsi que celles de la directive Suisse relative au Transport des déchets (VeVA ; SR814.610) doivent être satisfaites.

Révisé le 23 février 2026
17 pages, page de garde incluse

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: Vergussmasse GMD-F**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Mortier minéral sec à gâcher avec de l'eau
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Vergutech GmbH
Leinestrasse 7
D-37574 Einbeck
- **Service chargé des renseignements:**
Abteilung: Technische Beratung
Telefon: +49 (0)4274-9636557
EMail: technik@vergutech.de
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Giftinformationszentrum Nord (GIZ Nord) Universität Göttingen,
Tel.: (0551) 19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05



GHS07

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
ciment Portland, produits chimiques
- **Mentions de danger**
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- **Conseils de prudence**

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire l'étiquette avant utilisation.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Nom du produit: Vergussmasse GMD-F

(suite de la page 1)

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

• **2.3 Autres dangers**

Les poussières se dégageant du mélange sec risquent d'irriter les voies respiratoires.

Une respiration répétée de volumes de poussière plus importants augmente le risque de lésions pulmonaires.

Dès que le mélange sec entre en contact avec de l'eau ou devient humide, il y a formation d'une solution fortement alcaline. Du fait de l'alcalinité élevée, le mortier humide risque de provoquer des irritations cutanées et oculaires.

Surtout après un contact prolongé (p. ex. lorsque l'on s'agenouille dans le mortier humide), il y a risque, dû à l'alcalinité, de lésions cutanées graves.

Le mélange a une faible teneur en chromates et, par conséquent, il n'y a pas de risque de sensibilisation du fait de cette substance. Dans la forme prête à l'emploi obtenue après adjonction d'eau, la teneur en chrome (VI) soluble dans la matière sèche du ciment contenu est de 0,0002 % au maximum. L'efficacité de la réduction des chromates est conditionnée par un stockage à sec conforme aux prescriptions et par le respect de la durée de stockage maximale admissible.

• **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

• **PBT:** Non applicable.

• **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants



• **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

• **Description:** Mortier sec prêt à gâcher constitué de liants minéraux et d'agrégats.

• **Composants dangereux:**

CAS: 65997-15-1 ciment Portland, produits chimiques

25-50%

EINECS: 266-043-4  Eye Dam. 1, H318;  Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335

• **Indications complémentaires:** Le texte intégral des phrases H figure au paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

• **4.1 Description des premiers secours**

• **Après inhalation:** Veiller à un apport d'air frais. En cas de troubles, consulter un médecin.

• **Après contact avec la peau:**

Enlever les vêtements souillés. Rincer immédiatement la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas de douleurs.

• **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

• **Après ingestion:**

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

• **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

• **5.1 Moyens d'extinction**

• **Moyens d'extinction:**

Le produit n'est inflammable ni à l'état de livraison, ni à l'état mélangé prêt à la mise en œuvre. Les moyens d'extinction et les mesures de lutte contre l'incendie sont à adapter en fonction de l'environnement.

• **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

• **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **5.3 Conseils aux pompiers**

• **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 3)

Nom du produit: Vergussmasse GMD-F

(suite de la page 2)

- **Autres indications** Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Eviter la formation de poussière.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Veiller à une aération suffisante.
Ne pas inhaler les poussières.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas laisser pénétrer le produit dans la canalisation, les eaux de surface ou dans les eaux souterraines (augmentation de la valeur pH).
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Eviter la formation de poussière.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.
Conserver les récipients hermétiquement fermés.
Stocker à sec. Éviter la pénétration d'eau et d'humidité.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec des acides.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Respecter impérativement les remarques du fabricant relatives aux conditions de stockage et à la conservation. En cas de stockage non conforme (pénétration d'humidité) ou au-delà de la date de conservation, les éventuels composants réducteurs de chromates peuvent perdre d'efficacité et une sensibilisation en cas de contact avec la peau ne peut pas être exclue.
- **Classe de stockage:**
Catégorie de stockage VCI (groupement allemand de l'industrie chimique) : 13 Substance solide non inflammable.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
14808-60-7 quartz (SiO₂) (50-100%)
VME Valeur à long terme: 0,1 mg/m³
pour la fraction alvéolaire
- **Remarques supplémentaires:**
Valeur limite générale de poussière 1,25 (A) mg/m³ Les valeurs limites d'exposition sont issues de la TRGS 900 en vigueur au moment de la rédaction.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.
Protection préventive de la peau avec une crème de protection.
Après le travail, utiliser une crème hydratante pour la peau.

(suite page 4)

Nom du produit: Vergussmasse GMD-F

(suite de la page 3)

- **Protection respiratoire:**
En cas de dépassement des limites d'exposition (possible par exemple lors du gâchage), utiliser un demi-masque filtrant les particules FFP 1 (blanc)
-
 - **Protection des mains:**
Porter des gants de protection étanches à l'eau, résistants à l'abrasion et aux alcalis, doté du sigle CE.
-
 - **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
 - **Protection des yeux:**
En cas de formation de poussières ou de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection étanches selon EN 166.
-
 - **Protection du corps:**
Vêtements de travail protecteurs
-
-

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
 - **Indications générales**
 - **Aspect:**
 - Forme:** En poudre
 - Couleur:** Gris
 - **Odeur:** Inodore
 - **Changement d'état**
 - Point de fusion:** non applicable
 - Point d'ébullition:** Non applicable
 - **Point d'éclair** Non applicable.
 - **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
 - **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.
 - **Densité:** Non déterminée.
 - **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Peu soluble
 - **Viscosité:**
 - Dynamique:** Non applicable.
 - Cinématique:** Non applicable.
 - **Solvants organiques:** 0,0 %
 - **Eau:** 0,0 %
 - **Teneur en substances solides:** 100,0 %
 - **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.
-

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **10.2 Stabilité chimique**
 - **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
 - **10.4 Conditions à éviter** Éviter le contact avec de l'eau et de l'humidité lors du stockage.
 - **10.5 Matières incompatibles:** Eviter le contact avec des acides.
 - **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Aucun, si manipulation et stockage appropriés
-

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque des lésions oculaires graves.

(suite page 5)

Nom du produit: Vergussmasse GMD-F

(suite de la page 4)

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Tant que le délai de conservation du produit n'est pas dépassé, un effet sensibilisant n'est pas à craindre.
 - **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
 - **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.
 - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
 - **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **Autres indications écologiques:**
 - **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
 - **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
 - **PBT:** Non applicable.
 - **vPvB:** Non applicable.
 - **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.
-

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
 - **Recommandation:**
Elimination conformément aux prescriptions locales.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Mélanger le matériau avec de l'eau et laisser durcir.
 - **Catalogue européen des déchets**
17 01 01 béton
 - **Emballages non nettoyés:**
 - **Recommandation:** Elimination conformément aux prescriptions locales.
-

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
 - **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
 - **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
 - **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
 - **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
 - **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
 - **Classe** néant
 - **14.4 Groupe d'emballage**
 - **ADR, IMDG, IATA** néant
 - **14.5 Dangers pour l'environnement:** Non applicable.
 - **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
 - **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.
 - **Indications complémentaires de transport:**
 - **ADN**
 - **Chiffre/lettre:** Produit non dangereux
-

(suite page 6)

Nom du produit: Vergussmasse GMD-F

(suite de la page 5)

- "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Prescriptions nationales:**
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
 -
 -
 -
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H318 Provoque des lésions oculaires graves.
 - H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- **Service établissant la fiche technique:** Abteilung F&E
- **Acronymes et abréviations:**
 - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 - Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
 - Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1
 - STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**